



2015



GRANDIR DIGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE



Sommaire

Madagascar	5
1.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention à Madagascar	5
1.2 Protéger & accompagner les personnes mineures incarcérées	6
1.2.1 RESUME DE NOS INTERVENTIONS	6
1.2.2 CRÉATION DE LA COMPAGNIE ARTD'TENU	12
1.2.3 Renforcement des compétences	13
1.3 Promouvoir les mesures alternatives à la détention	14
1.3.1 Accompagnement des mineurs en libertés surveillées	15
OBJECTIFS	15
1.3.2 SENSIBILISATION À L'INTÉRÊT DES MESURES DE LIBERTÉS SURVEILLÉES	19
1.4 Appui Ministérielle	20
1.4.1 ÉTUDE : « LA DÉTENTION DES MINEURS À MADAGASCAR	20
1.4.2 SÉMINAIRE DE FORMATION À DESTINATION DES ASSOCIATIONS DU MILIEU CARCÉRAL ET DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	25
1.4.3 ACTIVITÉ VISANT L'AMÉLIORATION LÉGISLATIVE EN MATIÈRE DE JUSTICE DES MINEURS	26
1.4.4 LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION CARCÉRALE	27
1.4.5 PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE EXTENSION DES MESURES DE LIBERTÉS SURVEILLÉES	29
1.4.6 MISE EN RÉSEAU DES INTERVENANTS EN MILIEU CARCÉRAL	29
1.5 Programme Madagascar : Nos Partenaires Techniques & Financiers	31
France	32
2.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention en France	32
2.2 Interventions Carcérales	32
2.3 Sensibilisations & Plaidoyers	37
2.4 Programme France : Nos Partenaires techniques et Financier	39
CONCLUSION	40

Le mot de la directrice

Jean Bosco, éducateur du 19^{ème} siècle, aimait dire « occupez-vous des jeunes sinon ce sont eux qui s'occuperont de vous ». Une citation qui reste d'actualité.

Le défi d'une société démocrate, humaine, et socialement harmonieuse ne peut faire l'impasse sur une protection et un accompagnement de l'ensemble de ses jeunes.

Certains jeunes, pour des raisons multifactorielles, sont en prise avec la justice. Quelle que soit la gravité de l'acte commis, et comme le disposent les droits de l'enfant, ces enfants ont le droit au respect de leur dignité humaine. Dans ce sens, l'association Grandir Dignement s'est donnée comme mandat la défense et l'accompagnement de ces jeunes. Ceci afin que « chaque enfant, quels que soient son lieu de vie ou les actes commis, puisse grandir dignement ».

Durant cette année 2015, de nombreuses activités ont été menées en faveur des enfants en conflit avec la loi. Que ce soit au sein des établissements pénitentiaires, dans le cadre de projet de mesures alternatives à la détention ou via le plaidoyer, nous avons tenté de poser un pas de plus en faveur de la protection et de l'accompagnement de ces enfants. Cela n'aurait pu se faire sans un partenariat avec les acteurs institutionnels (particulièrement les Ministères de la Justice, l'Administration Pénitentiaire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et le soutien de donateurs ainsi que de partenaires techniques & financiers.

Merci à vous pour votre confiance et votre soutien.

Hélène Muller
Directrice





Grandir Dignement est une association de loi 1901 créée afin de protéger et d'accompagner les jeunes considérés « en conflit avec la loi ». Elle agit parallèlement en milieu carcéral, en milieu ouvert auprès de mineurs en alternative à la détention et en appui institutionnel sous l'angle du plaidoyer collaboratif.

A l'international, Grandir Dignement accompagne les personnes mineures au sein de 6 établissements pénitentiaires soit 350 enfants (appui alimentaire & médical, suivi scolaire & professionnel, assistance juridique & éducative, amélioration des lieux de détention, lutte contre la torture & la maltraitance). Elle développe des mesures alternatives à la détention et effectue un appui institutionnel auprès

du Ministère de la Justice (renforcement des compétences, amélioration des données relatives à la Justice des mineurs, recommandations législatives et réglementaires...) En France, l'association intervient au sein de la Maison D'Arrêt de Metz Queuleu deux fois/semaine via des équipes de bénévoles et effectue des actions de prévention & de sensibilisation au sein des structures de jeunesse et du grand public.

Toutes nos actions sont rigoureusement menées aux côtés des Ministère de la Justice, des Administrations Pénitentiaires, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de nos différents partenaires institutionnels et associatifs.

Madagascar

1.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention à Madagascar

Madagascar a subi une crise politique majeure en 2009. Cette situation, qui a entraîné de fortes conséquences y compris d'ordres économiques et sociales, s'est stabilisée en 2014 via l'élection d'un nouveau président et donc le retour à un gouvernement reconnu. Madagascar est encore aujourd'hui un des pays économiquement les plus pauvres au monde, avec plus de 92% de la population qui vit avec moins de deux dollars par jour, le taux de pauvreté ayant fortement augmenté.

Selon l'État des lieux de la détention des mineurs à Madagascar réalisé par l'association Grandir Dignement entre novembre 2013 et novembre 2014, **il y a 692 mineurs en détention sur l'ensemble du territoire**. Cela représente 4 % de la population carcérale. Parmi ces mineurs, les **¾ sont en attente de leur jugement**, donc en situation de détention préventive et **1 mineur sur 3 n'est pas séparé des majeurs**. Les conditions pénitentiaires demeurent particulièrement difficiles et inadaptées aux mineurs dans beaucoup d'établissements : Non-séparation entre détenus mineurs et majeurs, insuffisance de visites familiales, absence de dispositifs post-carcéral, méconnaissance de leurs propres droits...

Concernant les jeunes incarcérés, après plus de 5 années à les côtoyer, Grandir Dignement ne peut que constater, sans remettre en cause la responsabilité du jeune, que ces enfants sont extrêmement vulnérables pour diverses raisons. La

plupart des jeunes rencontrés ont un parcours chaotique : échec scolaire, rupture familiale, précarité extrême, victime de violences etc... Lors de leur mise en détention, ces difficultés se trouvent amplifiées et renforcent leur vulnérabilité. A titre d'exemple, en novembre 2014, sur les 112 mineurs incarcérés à la Maison Centrale Antanimora :

- 25 sont orphelins de père et de mère
- 63 sont orphelins de père ou de mère
- 24 ont été abandonné ou sont issus de familles monoparentales

Aussi, avant d'être des enfants « en conflit avec la loi », ce sont des « enfants victimes ».

La justice pénale des mineurs à Madagascar connaît actuellement une évolution significative dans le sens d'un meilleur respect des droits de l'enfant. Le Ministère de la Justice, soucieux d'améliorer la situation des mineurs en conflit avec la loi, s'est engagé dans plusieurs actions. Grandir Dignement, en partenariat avec le Ministère, participe à cette amélioration de la protection et de l'accompagnement des mineurs incarcérés.

1.2 Protéger & accompagner les personnes mineures incarcérées

1.2.1 RESUME DE NOS INTERVENTIONS

Lieu	Maison Centrale d'Antanimora (Antananarivo)	Centre de rééducation de Mandrosoa (Antananarivo)	Maison Centrale de Diego	Centre de rééducation de Joffreville
Bénéficiaires	120 à 180 mineurs de 13 à 18 ans.	De 90 à 110 mineurs de 8 à 18 ans.	20 à 40 mineures de 13 à 18 ans.	10 à 15 mineurs de 13 à 18 ans.
Encadrement & temps de présence	1 responsable de projet 2 formateurs professionnels 1 enseignant 1 assistante sociale (2 en fin d'année 2015) 1 magasinier Temps de présence : Du lundi au vendredi : 8h30-17h. Samedi : 13h30-17h30	1 responsable de projet 4 éducateurs 2 formateurs professionnels 1 enseignant 1 veilleur de nuit (2 à la fin de l'année 2015) Temps de présence : 24h/24h et 7j/7	1 responsable de projet ½ temps 1 assistante sociale ½ tps 1 éducateur 1 magasinier ½ temps 2 détenus majeurs indemnisés pour donner des formations aux jeunes Temps de présence : Du lundi au vendredi : 8h30-17h. Samedi : 8h30-12h30	1 responsable de projet ½ temps 1 assistante sociale ½ tps 1 éducateur 1 magasinier ½ temps 1 ouvrier agricole mis à disposition par un partenaire Temps de présence : Du lundi au vendredi : 8h30-17h. Samedi : 8h30-12h30
Appui médical	Infirmierie au sein du quartier des mineurs. Permanence 1 fois/semaine d'un médecin Permanence 1fois/semaine d'un dentiste	La Fondation Sentinelle mène un appui médical que nous complétons via les activités suivantes : Permanence 1fois/semaine d'un médecin Apports en médicaments/pharmacie de base	Fond d'équité ¹ Formation de l'administration pénitentiaire à l'accompagnement des détenus Partenariat avec un hôpital Partenariat avec l'association « Cœur et Conscience » : prise en charge des soins dentaires Apport en médicament//pharmacie de base	

1 Un fonds d'équité est un fonds chargé de rémunérer le prestataire de soins pour les soins prodigués aux plus pauvres, garantissant ainsi à tous l'accès aux soins de santé

	Analyses médicales pour chaque nouveau mineur incarcéré		
	Apport en médicaments/pharmacie de base		
Appui alimentaire	<p>Depuis le mois novembre 2015, l'association Bethléem met en œuvre une « cantine scolaire » le midi.</p> <p>Grandir Dignement vient pour sa part en appui pour les repas du matin et du soir.</p> <p>Malgré ces soutiens, les besoins nutritionnels des mineurs en détention ne sont pas comblés.</p>	<p>Apports de légumes et œufs via les formations professionnelles</p> <p>Apport de riz en cas de rupture de stock de l'Administration</p> <p>Goûter le mercredi et samedi, lors des animations</p>	<p>Formation professionnelle en agriculture au Centre de Rééducation de Joffreville afin d'accroître l'autonomie alimentaire des détenus mineurs dans l'ensemble de la région de Diana.</p> <p>Cependant, cette culture, favorable en saison des pluies, est mise à mal pendant la saison sèche, car aucun moyen n'a encore été déployé pour acheminer de l'eau dans le centre.</p>
Amélioration des lieux de détention			<p>Construction d'un nouveau quartier : superficie de 160m². Espaces : dortoirs avec lits, grande salle, cuisine, toilettes/douches, poste de garde, bureau de Grandir Dignement, espace extérieur, potager.</p> <p>15 jeunes en moyenne ont participé quotidiennement et à tour de rôle à ce chantier-école.</p>

<p>Formations professionnelles</p>	<p>Maroquinerie Vannerie Fabrication de savon Alphabétisation Remise à niveau. 50 de jeunes formés à une ou plusieurs de ces formations. Le reste des mineurs poursuivent l'enseignement général proposé par l'association Bethléem. 5 jeunes ont participé à des examens officiels avec 100 % de réussite en octobre 2014</p>	<p>Agriculture Aviculture Bâtiment Remise à niveau. Fabrication de savons. Alphabétisation + 12^{ème}, 11^{ème}, 10^{ème} 160 jeunes ont participé aux formations mises en œuvre. Le reste des mineurs suit un cursus scolaire général dispensé par l'Administration Pénitentiaire. En octobre 2015, l'Administration Pénitentiaire a repris à sa charge l'alphabétisation.</p>	<p>Formation bijouterie Remise à niveau Depuis Juillet 2015, grâce à une collaboration avec « Graines de vie » mise en place d'une formation de pépiniériste. L'ensemble des mineurs du quartier des mineurs (entre 20 et 40 mineurs) participent à ces formations. En 2015, l'initiation en vannerie a été interrompu car le détenu majeur qui proposait cette initiation a été libéré et n'a pu être remplacé.</p>	<p>Agriculture Alphabétisation/re mise à niveau L'ensemble des mineurs participent à ces formations Faute d'un accès à l'eau, la formation en plantes médicinales n'a pas pu continuer.</p>
<p>Suivi éducatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Un entretien individuel lors de l'arrivée en détention, · Un entretien individuel avant chaque passage au tribunal et avant leur sortie, · La possibilité de rencontrer les travailleurs sociaux dès qu'ils le souhaitent ou si l'équipe éducative détecte un besoin particulier. · Une fiche de suivi individuel · Les familles sont prévenues lors des passages au tribunal (appel téléphonique ou visite à domicile). <p>Journée des familles sur la région Antsiranana</p>			
<p>Animations</p>	<p>Ces animations ont lieu principalement le mercredi, le samedi mais également le soir, après les cours. 100 % des jeunes incarcérés au sein des 4 établissements cibles bénéficient d'animations sociaux-culturelles soit 350 mineurs âgés de 8 à 18 ans. Sport : rugby, foot, basket, musculation, lutte. Musicales : guitare, chant. Artistique : théâtre, cirque, slam, danse hip-hop, dessin, marionnette, photo Éducative : photo-langage, débat, groupe de paroles, sensibilisations diverses.</p>			

Suivi judiciaire

Prise de connaissance des rôles (c'est-à-dire identifier les mineurs ayant une audience au tribunal)

Entretien individuel avec le jeune (préparation du jeune au tribunal par l'assistante sociale) ;

Préparation d'un rapport de comportement à transmettre aux magistrats pour chaque jeune

Prévenir et discuter avec la famille ;

Accompagner le jeune au tribunal ;

Effectuer un entretien avec le jeune après audience ;





ANIMATIONS & EVENEMENTS

Centre de rééducation pénitentiaire Mandrosoa

- 2 novembre 2014** : Intervention Clown Sans Frontières (tous)
- 22 novembre 2014** : Participation des jeunes à l'événement Pachamama (10 jeunes)
- 23 novembre 2014** : Sortie au stade Mahamasina pour un match de rugby franco-malgache (10 jeunes)
- 24 décembre 2014** : Fête de Noël (tous)
- 31 décembre 2014** : Fête de fin d'année (tous)
- 1 avril 2015** Spectacle organisée par l'ensemble des jeunes du CRM/ Présence de l'AP, parents, Osc/ong
- 9 mai 2015** Participation à la Journée des associations (3 jeunes)
- 10 au 17 juillet 2015 Organisation** « camp ludique » avec le Vidès France (tous)
- 25 et 31 décembre 2015** Fêtes de fin d'années : repas de fête, kermesse, bal dansant

Maison Centrale Antanimora

- 3 octobre 2014** : Spectacle « Le Songe de Misa » à l'IFM (30 jeunes)
- 3 novembre 2014** : Visite des clowns sans frontières
- 20 novembre 2014** : Témoignage d'un jeune à la table-ronde CUA (2 jeunes)
- 25 novembre 2014** : Opération Rugby French Flair : Une équipe de rugbyman professionnelle qui a organisé une journée de jeux/tournoi/repas festif (tous)
- 11 décembre 2014** : Intervention de slameurs (tous)
- 18 décembre 2014** : Tournoi de Foot GD/AP/Jeunes (tous)
- 24 décembre 2014** : Fête de Noël tournoi de foot/Rugby, théâtre, film, concours chant & danse, bal, remise de lots (tous)
- 9 décembre 2014** ; Gymnase Mahamasina : Spectacle « Le Songe de Misa » (35 jeunes)
- 31 décembre 2014** : Fête de fin d'année repas festif/concours chant & danse/bal
- 16 avril 2015** : Exposition photo/artisanat malgache + témoignage is'art Galerie (3 jeunes)

8 mai 2015 : Spectacle « Le Songe de Misa » Lycée Français de Tananarive (30 jeunes)

23 juin 2015 : Spectacle « Le Songe de Misa » à l'ISTS (35 jeunes)

Juillet 2015 : Réalisation de Tee-shirt- Compagnie Art D'tenu (tous)

24 au 30 Juillet 2015 : Organisation « camp ludique » avec le Vidès France (tous)

24 et 31 décembre 2015 Fêtes de fin d'années : repas de fête, kermesse, bal dansant

Centre de rééducation pénitentiaire de Joffreville

8 octobre 2014 : tournoi de foot

22 novembre 2014 : Sortie à Ramena course de pirogue/temps libre/olympiades

27 novembre 2014 : Jace, un « graffiti-artiste » français vivant à la Réunion et très connu pour ses gouzous (petits bonhommes jaunes), est venu passer un moment avec les jeunes du centre de rééducation de Joffreville.

24 décembre 2014 : Fête de Noël : Film/repas festif/Jeux et animations

3 au 9 août 2014 : Organisation « camp ludique » via les Scouts de France et les scouts Malgaches

17 août 2014 : séance de sensibilisation au cycle de l'eau

25 et 31 décembre 2015 Fêtes de fin d'années : repas de fête, kermesse, bal dansant

Maison Centrale Antsiranana

21 novembre 2014 : Nathalie Millet (artiste venant de la réunion avec Jace dans le cadre du projet de l'AF zoky gouzou), Francomme Shangai (DS Prod) et Clément Andrianomena (DS prod), sont intervenus à la maison centrale de Diego-Suarez pour animer un atelier d'arts plastiques.

23 décembre 2014 : Fête de Noël : Film/repas festif/Jeux et animations

17 Janvier 2015 : Après-midi ludique/concours Kermesse

10 au 16 août 2015 : Organisation d'une semaine loisir via les Scouts de France et les scouts Malgache

25 et 31 décembre 2015 Fêtes de fin d'années : repas de fête, kermesse, bal dansant

Focus Journée des familles ...

Sur la Région Antsiranana

- Prise en charge du transport domicile/établissements pénitentiaires pour 1 ou 2 adultes ;
- Organisation d'une réunion entre les parents (formation, échanges-débats) ;
- Organisation d'une rencontre entre jeunes et parents où l'assistante sociale et les éducateurs peuvent mener si besoin une médiation entre les familles, les jeunes incarcérés (ou placés) et l'administration pénitentiaire.

6 journées des familles en 2015



1.2.2 CRÉATION DE LA COMPAGNIE ARTD'TENU

Dans la continuité de la réalisation, en octobre 2013, de la comédie musicale « un nouveau monde, un nouveau Mada » les mineurs en détention de la Maison Centrale Antanimora, ont effectués de nouvelles représentations ont en 2014 et 2015.

3 Octobre 2014 : A la demande de France-Volontaire et de l'Institut Français de Madagascar, représentation devant un public de 300 personnes dont Madame la Ministre de la Population, Monsieur l'Ambassadeur de France et des représentants de principales ONG intervenant à Antananarivo.

8 décembre 2015 : Présentation à l'occasion de la semaine des Droits de l'Homme au gymnase couvert Mahamasina.

8 Mai 2015 : A la demande de Madame Fatma Samourra, représentante du Système des Nations-Unis, représentation au Lycée Français de Madagascar, prise de parole de Mme la Représentante de l'Unicef. A cette occasion, de nombreux échanges ont eu lieu entre les jeunes en détention et les étudiants du lycée français de

Madagascar. L'objectif était, au travers des inégalités sociales et économiques, de favoriser le dialogue et l'engagement citoyen. Aussi, de permettre une évolution des représentations de part et d'autre.

23 Juin 2015 : A la demande de l'Institut de Travail Social, devant environ 300 personnes. Les spectateurs étaient des étudiants et formateurs en travail social.

Outre la comédie musicale, Grandir Dignement a organisé une exposition photo à l'Isart'Gallery **le 16 avril 2015**. Des photos, dessins et artisanat malgaches réalisés par les jeunes ont été exposés. Une prise de parole en faveur des mesures alternatives a été effectuée.

Au centre de rééducation pénitentiaire de Mandrosoa, le **01/04/2015** les jeunes ont également réalisé un spectacle intitulé « L'unité dans la diversité » lors d'une journée des familles. Des représentants du Ministère de la Justice et de la Population étaient également présents.

:

La compagnie ArtD'tenu

Sans aucune concertation préalable, les jeunes des divers établissements pénitentiaires, se sont mobilisés pour créer des spectacles, produire des réalisations artistiques, participer à des ateliers cirques... La COMPAGNIE ARTD'TENU permet de mettre en lumière leurs talents et de changer le regard porté sur ces jeunes.

1.2.3 Renforcement des compétences

Au cours de notre intervention, il a été mis en exergue l'importance de favoriser la communication entre l'Administration Pénitentiaire et Grandir Dignement, et ce, dans l'objectif de favoriser la cohérence des réponses éducatives et d'anticiper la pérennisation voir à terme le retrait progressif de Grandir Dignement. En ce sens, divers modules de renforcement des compétences ont été organisés au bénéfice à la fois des Agents

Pénitentiaires et des équipes de Grandir Dignement. Le fait de réfléchir ensemble au respect des droits de l'enfant et aux diverses questions éducatives (sanction, autorité, relation familiale...) a amélioré, de manière globale l'ambiance et la qualité du suivi éducatif.

Sujet des ateliers	Participants (Équipes concernées)	Date
Le travail en équipe	CRM	12/09/14
Comment faire une étude de cas ?	CRM et MCA	02/02/15
Etat des lieux sur la formation-professionnelle	Formateurs MCA	12/02/15
Etude de cas	MCA	18/02/15
La grille de sanction	CRM	19/02/15
Le travail de chef d'équipe	Chefs d'équipe CRM et MCA Coordinateur LS	20/02/15
Préparation de la prochaine session de formation-professionnelle	Équipe formateurs MCA	11/03/15
Grille de sanction volet 1	MCA	11/03/15
Grille de sanction volet 2	MCA	18/03/15
Grille de sanction volet 3	MCA	25/03/15
Grille de sanction volet 4	MCA	02/04/15
Le cadre juridique	CRJ ; MCD ; AP	11/06/15
Adolescence et délinquance	CRJ ; MCD ; AP	11/06/15
L'autorité	CRJ ; MCD ; AP	12/06/15
Etude de situations	CRJ ; MCD ; AP	12/06/15
Les mineurs incarcérés	CRJ ; MCD	15/06/15
Le travail en équipe	CRJ ; MCD	16/06/15

Le secret professionnel	CRJ ; MCD	17/06/15
Etude de cas (mineurs incarcérés)	CRJ ; MCD	18/06/1
Etude de situation : travail en équipe	CRJ ; MCD	19/06/15
Etude de situation : le secret professionnel	CRJ ; MCD	20/06/15
L'adolescence	Représentants de GD Diégo ; Ministère de la population ; UNICEF ; Police ; établissements scolaires ; chefs de Fokontana	22/06/15
Les adolescents à risque et les gangs de rue	Représentants de GD Diégo ; Ministère de la population ; UNICEF ; Police ; établissements scolaires ; chefs de Fokontana	22/06/15
Que faire pour lutter contre les gangs de rue volet 1	Représentants de GD Diégo ; Ministère de la population ; UNICEF ; Police ; établissements scolaires ; chefs de Fokontana	23/06/15
Que faire pour lutter contre les gangs de rue volet 1		23/06/15
Adolescence et délinquance	CRM ; MCA ; LS	22/07/15

Par ailleurs, un séminaire a eu lieu du 3 au 7 décembre 2014 avec M Jean-Marie Petitclerc, éducateur spécialisé et formateur en travail social, à l'initiative du projet SAPEIM (service alternatif pour éviter l'incarcération des mineurs).

1.3 Promouvoir les mesures alternatives à la détention

Les alternatives à l'incarcération représentent un intérêt certain, que ce soit tant à l'égard des jeunes qu'à l'égard de l'ensemble de la société malgache. En effet, les jeunes bénéficiaires des alternatives voient leurs droits mieux respectés. Dans le même temps, l'accompagnement éducatif permet une réinsertion effective de la personne et évite ainsi les risques de récidives. En juillet 2014, avait été inauguré le lancement officiel des mesures de libertés surveillées (LS) avec une capacité de suivi de 10 mineurs. Durant l'année 2015, ce projet-pilote a été mis en œuvre et la capacité, en termes de suivis, progressivement, a augmenté.

A ce jour, au terme d'une année environ de lancement, ce dispositif a une capacité de suivi de 20 mineurs

1.3.1 Accompagnement des mineurs en libertés surveillées

OBJECTIFS

- Respecter les **droits fondamentaux** de l'enfant (responsabilité pénale de l'enfant et présomption d'innocence)



- Maintenir le mineur au sein de sa **famille** et contribuer à son **éducation** (lien avec l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant)

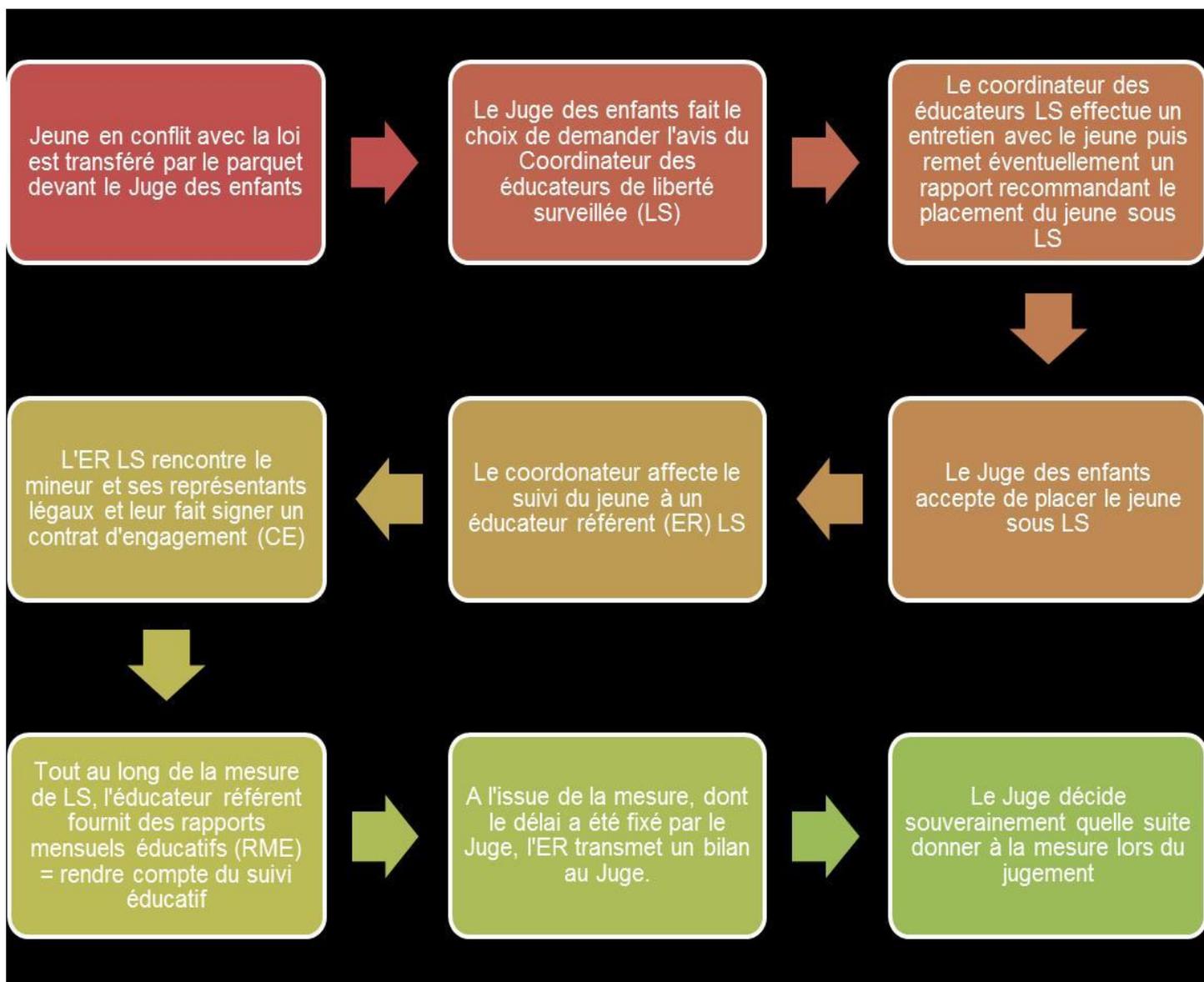
= FAVORISER LA REINSERTION DU MINEUR SUIVI

Accompagnement du mineur dans son quotidien et dans son environnement socio - familial

L'accompagnement du mineur inclus la redistribution des rôles au sein des membres de la famille, ce qui signifie que dans cette étape, le mode de suivi durant la mise en œuvre de la mesure va être défini avec la participation de la famille et du mineur. Si le mineur est déjà inscrit dans un cadre social, soit scolaire ou culturel qui a pu être identifié, le travailleur social se concertera avec l'établissement afin que le mineur puisse continuer son cursus.

Veiller au respect des obligations judiciaires et de ses engagements

Le contrat d'engagement de liberté surveillée est assujéti d'obligations judiciaires dictées par le juge des enfants et signé de commun accord avec les parties prenantes : mineur, parents ou tuteur.



Soutenir les initiatives de développement socio - professionnel

Les initiatives du mineur et de sa famille sont des enjeux fondamentaux. L'intervention éducative s'articule autour des activités respectives des membres de la famille, principalement à celles du mineur objet de mesure. Les espaces d'évolution du mineur sont les principaux terrains d'observation éducative.

Type d'accompagnement mis en œuvre

Le service de liberté surveillée n'a pas comme objectif d'accompagner financièrement les mineurs et/ou leurs familles. En effet, le risque serait, en cas de soutien financier direct, que les activités mises en œuvre stoppent lors de l'arrêt de la mesure de liberté surveillée.

Aussi, le travail de l'éducateur consiste à travailler en partenariat.

- Mediation familiale
- Médiation avec le quartier (entourage social)
- Projet scolaire ou professionnel *Exemple : Une re-scolarisation a pu être proposée à un adolescent qui avait arrêté son collège faute de ressources financières. L'établissement scolaire a consenti à une baisse des frais d'étude, une médiation entre le mère et le père (séparé) a permis une répartition des frais.*
- Activités de loisirs *Exemple : Un mineur est désormais inscrit à sa maison de quartier, où des activités sportives lui sont proposés à titre gratuit.*
- Orientation vers des structures à vocation sociale et/ou médical *Exemple : Une maman préoccupée par le handicap de sa plus jeune fille est désormais accompagnée par une structure médico-sociale. Elle est désormais davantage disponible pour accompagner son fils aîné/ Une famille en grande précarité a été orienté vers une association ayant comme objectif la formation professionnelle des adolescents démunis. Il y suit une formation mécanique-automobile.*

Témoignages des acteurs concernés dans la mesure de liberté surveillée (MLS)

D'un éducateur des mesures de libertés surveillées :

« La MLS permet le maintien du mineur au sein de la famille, parents, fratrie et l'entrée en scène de la famille dans le Travail éducatif.

La Mesure judiciaire ordonnée par le juge a pour but de maintenir l'ordre, de protéger la société, et notamment d'éviter la récidive du mineur. Les actions menées durant la mesure se réfèrent aux obligations judiciaires et aux besoins éducatifs »

D'un juge des enfants

« Le TPE a confiance aux éducateurs de la MLS pour conjuguer les obligations judiciaires et les besoins sociaux du mineur.

La MLS contribue à renforcer le pouvoir judiciaire et de continuer les progrès dans le respect du droit des mineurs

La MLS participe au maintien de l'ordre public

Le projet pilote doit encore se développer et se décentraliser pour le bénéfice du mineur (TPI Madagascar) »



1.3.2 SENSIBILISATION À L'INTÉRÊT DES MESURES DE LIBERTÉS SURVEILLÉES

Session d'information auprès des Fokontany de la ville d'Antananarivo

Grandir Dignement a effectué 6 sessions d'informations auprès de 192 Fokontany de la ville d'Antananarivo

Ces sessions ont été menées par le coordinateur des libertés surveillées

- Présentation de la mesure de liberté surveillée ;
- Témoignage d'un responsable de projet de Grandir dignement, sur l'incarcération des mineurs à Antanimora ;

- Temps d'échange : questions-réponses ;
- Distribution de plaquettes sur la mesure de liberté surveillée.

Les participants se sont montrés très intéressés par la mesure de liberté surveillée et semblent davantage impliqués dans le projet.

Session d'information auprès des commissariats de police

Quatre sessions d'informations ont pu être mises en place durant le mois de juillet 2015. Ces sessions avaient pour objectifs spécifiques d'informer les services de la police judiciaire sur l'existence et la mise en œuvre des mesures de libertés surveillées. Dirigées par le coordinateur des mesures de libertés surveillées, elles se déroulaient de la manière suivante :

- Introduction et Présentation ;
- Historique Protection de l'Enfance ;
- Présentation de Grandir Dignement ;
- La Mesure de liberté surveillée ;
- Questions réponses ;
- Fin de séance et Remerciements:

Réalisation d'un spot radio

Dans l'objectif de sensibiliser le grand public à l'intérêt des mesures alternatives, un spot radio plaidoyer a été réalisé. Ce spot a été diffusé en français et en malgache, sur deux radios (56 diffusions) : Radio Nationale et Radio Don Bosco.

Il comprend

- 15 secondes de musique ;
- Témoignage d'un jeune en liberté surveillée expliquant l'opportunité qui lui a été offerte et les bienfaits qu'il en a tirés (en

termes d'insertion sociale notamment), et comparant sa situation avec d'autres jeunes en conflit avec la loi, qui eux ont été incarcérés ;

- « Voix off » exposant quelques chiffres clés et expliquant les modalités des alternatives à la détention ;
- 15 secondes de musique ;
- Fin de séance et Remerciements.

1.4 Appui Ministérielle

1.4.1 ÉTUDE : « LA DÉTENTION DES MINEURS À MADAGASCAR »

En octobre 2013, Grandir Dignement a initié une étude relative à la détention des mineurs à Madagascar. Les objectifs étaient de connaître la réalité de la détention des personnes mineures sur l'ensemble du territoire de Madagascar, d'identifier les principaux enjeux et de proposer des solutions adaptées à la réalité. Le Ministère de la Justice est le principal acteur de cette étude : d'une part en nous permettant sa réalisation, d'autre part en étant le principal destinataire des conclusions du rapport. L'administration pénitentiaire, composante du ministère susmentionné, est l'acteur institutionnel technique, avec lequel nous cherchons à maintenir un dialogue constructif basé sur la confiance et le respect de nos mandats respectifs. Il nous a semblé également essentiel de rencontrer les différents juges qui interviennent sur des affaires judiciaires concernant des mineurs, ceci afin qu'ils nous présentent leurs difficultés et leurs solutions. Enfin, l'étude cible également les organisations de la

société civile intervenant régulièrement en intramuros. Nous les considérons comme de grands vecteurs d'amélioration de la condition des mineurs en détention, dès lors qu'ils s'assument et s'imposent en tant que « partenaires de l'humanisation des prisons », ce qui n'implique pas forcément une opposition avec l'administration, et peut se concilier avec leurs activités habituelles.

L'étude sur la détention des mineurs à Madagascar en 2014 s'est déroulée sur deux étapes : une première consistant à visiter et recueillir des informations sur l'ensemble des établissements pénitentiaires malgaches susceptibles d'accueillir des mineurs ; et une deuxième, en ce qui concerne le traitement des données et la rédaction du rapport « La détention des mineurs à Madagascar en 2014 ».

1) Visites successives aux fins d'accomplissement de l'état des lieux

La première étape qui a été effectuée entre novembre 2013 et novembre 2014, a permis à l'association Grandir Dignement de visiter 26 établissements pénitentiaires différents, et d'obtenir la restitution des informations portant sur 10 établissements dans lesquels sont présents en permanence l'association Médicap ou l'ONG Handicap International. Par ailleurs, l'association intervient quotidiennement sur quatre établissements de ce type. Donc, en résumé, à l'issue des différentes visites, la visibilité obtenue

porte sur 40 établissements pénitentiaires, c'est-à-dire, l'ensemble des lieux susceptibles de détenir des mineurs sur décision judiciaire à Madagascar (Décret n°2011-489 du 6 septembre 2011 portant réorganisation des Directions régionales de l'administration pénitentiaire).

L'état des lieux de la détention des mineurs à Madagascar a été accompli par une équipe composée du chargé de projet et d'une chargée de mission linguistique et médiation.

Le but était de comprendre quelle est la situation actuelle de la détention des mineurs à Madagascar, donc quelles sont les principales problématiques à solutionner et les bonnes pratiques à promouvoir. Pour atteindre ce but, nous avons accompli lors de chaque étape dans une des localités concernées par l'étude : la visite de la Maison centrale, la rencontre avec le juge local et la rencontre avec les organisations de la société civile locales intervenant intramuros.

La visite de la Maison centrale nous a permis d'observer de visu quelles sont réellement les conditions de détention : dortoirs ; espaces sanitaires ; cours ; espaces annexes... Puis, nous procédions à des entretiens avec les mineurs garçons et filles. Au préalable des échanges sur leur vie en détention, nous prenions le temps de jouer avec eux afin de créer un temps de convivialité où la confiance avait sa place. Les entretiens avec les mineurs nous ont permis de mieux comprendre les raisons de leur détention, leur quotidien, leurs difficultés, les facteurs de facilitation. Nous tâchions essentiellement de comprendre s'ils étaient traités dignement, et s'ils étaient bien préservés de toute maltraitance issue tant des autres détenus adultes

que de l'administration. La détection de certaines maltraitances flagrantes nous a conduits à en faire part à l'administration centrale, autant pour faire cesser ces agissements dans un lieu donné, que pour sensibiliser les cadres de l'administration sur ces atteintes aux droits de l'homme toujours d'actualité.

Les entretiens concernaient également l'administration : le Chef d'établissement, l'infirmier, l'éducateur spécialisé et le greffier. Ces échanges nous permettaient de comprendre leur avis sur la réinsertion et leur positionnement sur la maltraitance.

Suite à notre venue à la Maison centrale, nous cherchions à rencontrer les intervenants de la société civile présents régulièrement au sein de l'établissement. Ces organisations de la société civile nous intéressaient pour deux raisons : d'une part, concernant les informations sur l'établissement pénitentiaire qui complétaient, confirmaient ou contredisaient les échanges avec l'administration ; d'autre part, en ce qui concerne notre volonté de relier l'ensemble de ces OSC. C'était donc l'occasion de sensibiliser pour la première les OSC au projet mise en réseau. Nous rencontrions à chaque fois le juge des enfants du tribunal de première instance à proximité, afin qu'il puisse nous expliquer le contexte judiciaire du territoire ainsi que ses difficultés dans sa mission. Enfin, nous cherchions à promouvoir la collaboration avec les OSC et une vigilance accrue



sur les risques de maltraitements en milieu carcéral. Suite à ces différentes rencontres, nous disposons d'une vision relativement complète sur le contexte carcéral et judiciaire des mineurs en conflit avec la loi. De l'ensemble des informations recueillies, nous cherchions à identifier les points de vigilance (maltraitements, problèmes graves liés aux infrastructures, insuffisance problématique de personnel...), et les bonnes pratiques issues de n'importe quelle entité rencontrée.

A chaque retour de mission, nous rencontrons le Directeur de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale, afin de lui restituer une synthèse de nos observations, et signaler les situations alarmantes.

L'accumulation d'informations sur chaque établissement nous a conduits à créer des outils récapitulatifs, visant à représenter un établissement à partir de quelques données. Cet outil nous a donc permis de compiler des informations précises sur les établissements. En parallèle, nous avons cherché à identifier des problématiques globales qui concernent l'ensemble des établissements pénitentiaires.

2) La rédaction du rapport « La détention des mineurs à Madagascar en 2014 »

Le rapport « La détention des mineurs à Madagascar en 2014 » vise de nombreux objectifs :

- Informer sur le nombre exact de mineurs incarcérés à Madagascar en 2014 ;
- Attirer l'attention des décideurs politiques et des cadres du Ministère de la Justice sur ce thème ;
- Proposer des préconisations adaptées à la réalité économique et culturelle, inspirée par des bonnes pratiques déjà existantes ;
- Créer un document permettant de structurer un plaidoyer pertinent et adapté à la réalité actuelle ;
- Renseigner les partenaires techniques et financiers sur les urgences en ce qui concerne la détention des mineurs ;
- Renseigner au niveau international sur la détention des mineurs dans un pays en voie de développement

Une première étude intermédiaire a été publiée en Juin 2014 à l'égard des principaux intéressés : Ministère de la Justice, Administration Pénitentiaire, Ambassade de France, Union européenne, Unicef, CICR. L'étude finale a été rédigée entre septembre 2014 et avril 2015.

Le document a été présenté à plusieurs reprises :
A Madame la Ministre de la Justice le 13 Juillet 2015
A Monsieur Rogulski le 25 mars 2015

Lors de la semaine des Droits de l'Homme (Stade Mahamasina) le 09 décembre 2015.

Lors de la Journée Mondiale de l'Enfance (Hôtel de Ville Antananarivo) le 20 novembre 2014.

A l'Ambassade des États Unis le 23 juin 2015.

Par ailleurs, des interventions à la radio ont eu lieu sur RLI et RFI.

Une cartographie a été établie, éditée et remise aux principaux acteurs de la Justice des Mineurs

Selon l'état des lieux sur la détention des mineurs À Madagascar en 2014

692 mineurs en
détention
en
2014.)

Les mineurs incarcérés
représentent 4%
de la population
carcérale globale.

3 mineurs sur 4
Sont en attente
De jugement

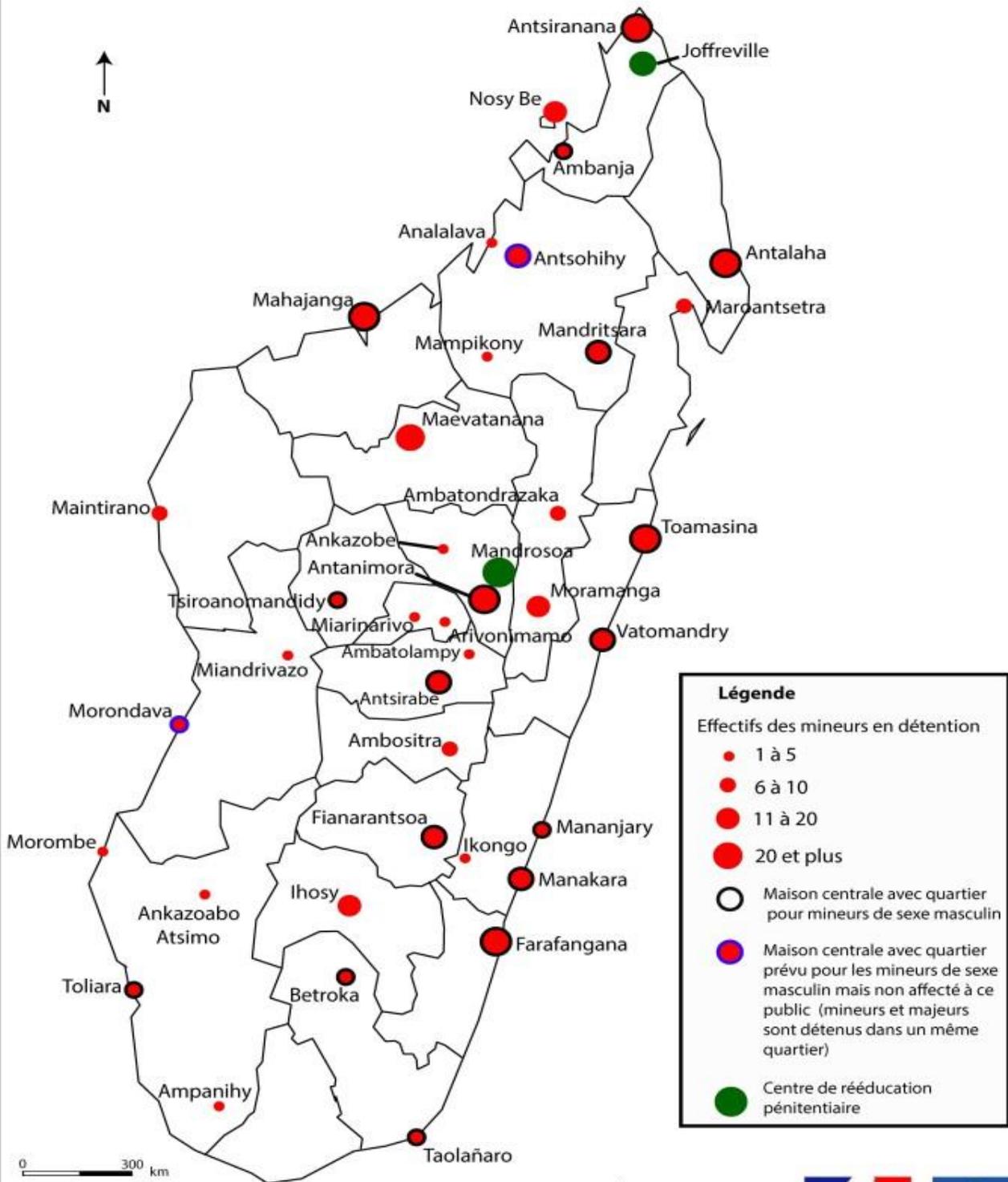
1 mineur sur 3 en détention
dans une Maison Centrale
n'est pas séparé des
majeurs

1 mineur sur 5 en détention
dort dans le même dortoir
que des majeurs

Principales Problématiques

- Séparation des majeurs et des mineurs
- Insuffisance de dispositif post-carcéral
- Insuffisance de visites familiales
- Les mineurs ne connaissent pas suffisamment leurs droits

Cartographie de la détention des personnes mineures à Madagascar en 2014



Données issues de l'état des lieux de la détention des personnes mineures à Madagascar mené par l'association Grandir Dignement sur la période novembre 2013 - novembre 2014



Source: googleearth. Fait avec A16 par Bénard Anne-Gaëlle, février 2015

1.4.2 SÉMINAIRE DE FORMATION À DESTINATION DES ASSOCIATIONS DU MILIEU CARCÉRAL ET DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Déroulement du séminaire

Le séminaire s'est intitulé « Agir auprès des personnes mineures incarcérées », il s'est tenu du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2014.

Il a regroupé pendant une semaine le représentant de chaque association (OSC) identifiée sur le plan national pendant l'état des lieux (40 personnes environ), le représentant de chaque établissement pénitentiaire visité (40 personnes environ), des membres de l'administration pénitentiaire centrale (10 personnes environ). Soit, au total près de 90 personnes.

Une équipe d'animateurs a été constituée en amont afin de mener les différents ateliers et activités durant cette semaine.

Le conseiller pédagogique de Grandir Dignement a été chargé de superviser la création des ateliers et leur réalisation.

Les objectifs étaient multiples :

- Sensibiliser sur la question de la détention des mineurs à Madagascar ;
- Aborder le thème de la lutte contre la maltraitance et la torture en milieu carcéral ;
- Faire échanger et rencontrer les membres des OSC et les représentants de l'administration pénitentiaire ;
- Mettre en œuvre la création d'un collectif associatif et recueillir les attentes de ses membres potentiels.

Séminaire : « Agir auprès des personnes mineures incarcérées »
Ateliers de renforcement de compétences proposés aux professionnels et intervenants en milieu carcéral
Du lundi 24 novembre au vendredi 28 novembre 2014

	Lundi 24	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27	Vendredi 28
	OUVERTURE DU SEMINAIRE	CONNAISSANCE DU PUBLIC EN MILIEU CARCERAL	ENCADRER, INTERVENIR : « PARTAGE DE BONNES PRATIQUES »	ENCADRER, INTERVENIR : « COMMENT EVITER LA MALTRAITANCE »	CLOTURE DU SEMINAIRE
8h30	Ouverture officielle à 9h Discours protocolaires	Qui sont les personnes incarcérées, dont les personnes mineures incarcérées ?	limites et autorité : - Qu'est ce que l'autorité? - Trouver ses limites <i>(Théâtre- Image)</i>	Mise en situation : Comment intervenir pour prévenir la maltraitance ? <i>(Théâtre forum)</i>	Debut de projets : Quelles idées à développer sur le terrain ? Évaluation du séminaire Clôture
10h00 10h30	Récapitulation de l'état des lieux « La détention des mineurs à Madagascar en 2014 »	Les facteurs qui favorisent « l'acte délinquant ».			
12h30	Introduction du séminaire Présentation des objectifs et cadre des ateliers				Clôture officielle Remise des Attestations de formation
14h00	Le cadre législatif : Travail sur les textes de loi qui encadrent l'intervention en milieu carcéral, et en ce qui concerne les droits de l'enfant.	Qui sont les personnes incarcérées ? Quand « une personne » devient « un délinquant », quand une « personne mineure » devient « un délinquant »	Mise en situation : Comment gérer une situation en faisant preuve d'autorité ? <i>(Théâtre- improvisation)</i>	OSC Intervenir en prison : - Quels besoins ? - Quelles solutions ?	AP La réinsertion sociale des détenus
15h30 16h00					Temps libre
17h30					
19h00					Soirée festive

Conséquences positives :

Les résultats suivants ont été atteints :

- L'administration Pénitentiaire et les OSC/ONG ont travaillé ensemble sur une problématique-clé;
- Les participants ont une meilleure compréhension des spécificités et des besoins d'un mineur en détention;
- Les participants peuvent mieux identifier, réagir et signaler une situation de maltraitance;
- Les OSC&ONG font partie officiellement du collectif et ont des suggestions quant à son fonctionnement;
- Les membres de l'Administration Pénitentiaire ont eu l'occasion d'élaborer eux-aussi des propositions visant à améliorer l'humanisation et la prise en charge des mineurs en détention;
- Il y a une visibilité accrue des mineurs en détention et de la Direction de



l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion sociale. Cela afin d'initier, avec le Ministère de la Justice et autres acteurs du milieu carcéral ou de l'enfance, une réelle réflexion quant à la politique nationale à mener envers cette population carcérale.

1.4.3 ACTIVITÉ VISANT L'AMÉLIORATION LÉGISLATIVE EN MATIÈRE DE JUSTICE DES MINEURS

Dans le cadre de notre partenariat avec le Ministère de la Justice, le CICR et l'UNICEF, Grandir Dignement a effectué plusieurs travaux législatifs en matière de Justice des Mineurs.

- **Aide à la rédaction des TDR** (Termes de Référence) de l'étude, proposition d'un cabinet d'étude. Le Ministère de la Justice est actuellement en cours de relecture et de validation de ces TDR. L'UNICEF constituera probablement le partenaire financier de cette activité.
- En lien avec la Fondation Dinika, **création d'une pochette plaidoyer comportant : une brochure « les mesures alternatives à la détention pour les mineurs à**

Madagascar ? », une brochure « **Quelle est la situation de la détention des mineurs à Madagascar ?** », une brochure « **Pourquoi une nouvelle loi sur les mineurs en conflit avec la loi à Madagascar** », un bloc-notes, un stylo et un autocollant.

- **Relecture du projet de loi et remise de recommandations.** Il a été mis en lumière que le projet de loi, bien que cohérent avec les principaux textes en matière de Droits de l'Enfant, est insuffisamment détaillé. Il a donc été décidé de reporter la présentation de la loi au parlement en fin 2015. Les recommandations ont été remises et

présentées oralement lors d'une réunion en présence de l'Unicef et du Ministère de la Justice.

- **Présentation de l'étude « La détention des Mineurs à Madagascar en 2014 »** à Madame la Ministre de la Justice le 13 juillet 2015
- **Un plaidoyer pour la création d'une entité de coordination dédiée spécifiquement à la Justice des Mineurs au sein du Ministère de la Justice** a été réalisé. Aussi, la création de cette entité est désormais une activité prévue dans les PTA du Ministère et de l'Unicef.

Les documents suivants ont par ailleurs été réalisés :

- Des recommandations concernant le projet de loi relative aux mineurs en conflit avec la loi ont été remises au Ministère de la Justice. Différentes réunions au Ministère de la Justice ont suivi.
- Sur demande de l'Unicef, Grandir Dignement a rédigé le document « NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DE L'UNICEF - CONSTATIONS ET RECOMMANDATIONS - » qui a attiré aux problématiques actuelles relatives à la Justice des Mineurs et aux pistes de résolution envisageables.
- Création de la Bande Dessinée « Mes droits en détention » en langue française et malgache. Ce document est à destination des mineurs incarcérés, des Agents Pénitentiaires et plus généralement des acteurs de la Justice des Mineurs.
- Remise d'un contenu de formation à M Tantely (DHDPRS) à destination de l'ENAP
- Recommandations concernant le décret 2006-015 relatif à l'Administration Pénitentiaire

1.4.4 LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION CARCERALE

En début d'année 2015, il a été mis en exergue une problématique de surpopulation carcérale au sein de la Maison Centrale Antanimora. Face à cette situation alarmante, Grandir Dignement s'est mobilisé.

- **partenariat avec le Pool des avocats.** Le Pool des Avocats, dans le mandat premier est les femmes et enfants victimes, a été sollicité avec qu'il puisse accompagner les personnes mineures incarcérées. Les avocats ont accepté de défendre une quinzaine de mineurs.

- **Lettre d'interpellation** remise au CICR, Ambassade de France, Union européenne, Unicef, Ministère de la Justice, Pool des Avocats

- **Rencontre avec Mme la Ministre de la Justice.** Interpellée par la situation, elle a demandé à ce qu'une liste de jeunes en attente de jugement lui soit transmise,

En septembre 2015, grâce à ces actions conjuguées, le nombre de jeunes en détention était redescendu à 130 jeunes.

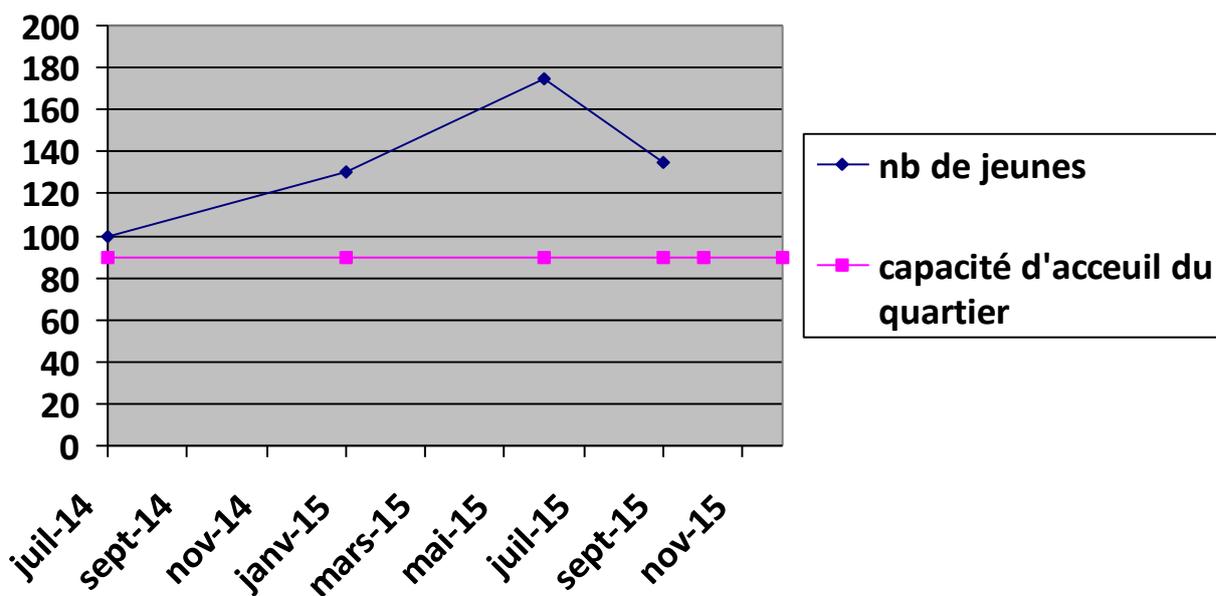
Ces actions ont permis la diminution de la surpopulation carcérale, le schéma ci-dessous présente la courbe du nombre de mineurs incarcérés :

Juillet 2014 : 100 jeunes

Janvier 2015 : 130 jeunes

Juin 2015 : 175 jeunes

Septembre : 135 jeunes



On note une diminution de 23 %. Soit, 40 jeunes libérés entre fin Juin et mi-septembre 2015

1.4.5 PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE EXTENSION DES MESURES DE LIBERTÉS SURVEILLÉES

Le Ministère de la Justice a encouragé Grandir Dignement à étendre le service de liberté surveillée sur de nouvelles localités

Grandir Dignement a proposé que ce service soit dans un premier temps étendu à la localité de Diego. Cela car

- a) Grandir Dignement à une présence quotidienne au sein des établissements pénitentiaires de cette localité
- b) il n'existe pas de centre d'action sociale accueillant les filles mineures en conflit avec la loi qui sont in facto incarcérées

Des entretiens ont été menés avec les magistrats (Présidente du tribunal, Juge des Enfants, Procureur) la semaine du 20 avril 2015, lors de la visite de la responsable nationale et du coordinateur technique & logistique. Il a été confirmé la motivation et l'accord pour créer un service de liberté surveillée à compter de Novembre 2015. L'objectif est maintenant de rechercher des partenaires financiers.

1.4.6 MISE EN RÉSEAU DES INTERVENANTS EN MILIEU CARCÉRAL

Objectif : Assurer une meilleure protection des mineurs incarcérés sur l'ensemble du territoire Malgache

Suite à l'état des lieux de la détention des personnes mineures en détention et du séminaire, Grandir Dignement a conduit un travail de mise en réseau des associations intervenant en milieu carcéral.

Les objectifs sont multiples :

- Mettre en lien des associations au niveau national qui interviennent sur le même secteur, sont confrontées à des difficultés analogues, et pourraient partager des bonnes pratiques;
- Améliorer la pertinence des interventions sur les mineurs, faire prendre conscience de

la particularité et la vulnérabilité de ce public;

- Etre un moyen pour les OSC de communiquer sur des atteintes aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, sans être confronté aux risques locaux ou à la remise en cause de leurs interventions.
- Devenir à terme une force de plaidoyer et de propositions en constituant un groupe de représentativité nationale.

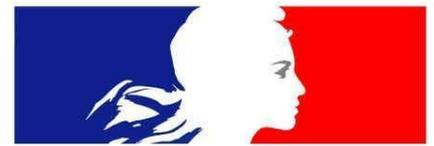
Concrètement, en 2015, une personne a été recrutée par Grandir Dignement afin de mener la coordination de la mise en réseau Aussi, les actions suivantes ont été menées :

- Appel téléphonique 1 fois/mois entre le coordinateur collectif et les OSC/ONG.
- Soutien et accompagnement des OSC/ONG lorsque celles-ci sont confrontées à une situation contraire aux Droits de l'Homme.
- Soutien et accompagnement des OSC/ONG lorsque celles-ci souhaitent accompagner judiciairement un mineur en détention.

- Diffusion d'outils d'accompagnement des mineurs en détention.
- Plaidoyer et action de sensibilisation via la publication de recommandations et la diffusion à plus large échelle de l'étude portant sur la détention des mineurs à Madagascar en 2014.

A moyen terme, et si des financements spécialement prévus pour les actions du collectif sont obtenus, il sera possible de reconduire des séminaires de renforcement des compétences soit au niveau national soit au niveau régional ou local en fonction des souhaits des OSC/ONG.

1.5 Programme Madagascar : Nos Partenaires Techniques & Financiers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A MADAGASCAR

Service de Coopération et d'Action Culturelle

MINISTRE DE LA JUSTICE DE
MADAGASCAR

“DES VILLAGES ET DES HOMMES”

Association de soutien international à Madagascar



Alliances &
Missions Médicales



TANA ACCUEIL



for Development
pour le Développement
para el Desarrollo



FONDATION D'ENTREPRISE
AIRFRANCE

France

2.1 Cadre d'intervention : Les mineurs en détention en France

Grandir Dignement intervient auprès des personnes mineures en prise avec la justice et notamment celles détenues. En France, les mineurs incarcérés représentent 1,1 % de la population pénale soit un effectif de 708 mineurs. La plupart des jeunes incarcérés rencontrés sont âgés en moyenne de 16 ans. Ces chiffres sont extraits du document

« Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France- Janvier 2016 ». La plupart des jeunes rencontrés ont un parcours difficile : échec scolaire, rupture familiale, précarité, violences, etc... Lors de leur mise en détention, ces difficultés amplifiées renforcent leur fragilité.

2.2 Interventions Carcérales



Depuis Juillet 2015, Grandir Dignement intervient à raison de deux fois/semaine auprès des mineurs incarcérés à la Maison D'Arrêt de Metz.

Notre équipe est constituée de personnes bénévoles qui sont dans la volonté de s'engager, de

partager et d'accompagner ces jeunes. Toutes nos interventions sont définies en lien avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et l'Administration Pénitentiaire. Notre positionnement est celui d'un acteur non-institutionnel.

Les besoins observés par nos équipes et par nos partenaires sont entre autres de permettre à ces jeunes de se sentir pleinement citoyen, de trouver une place dans la société et de s’y sentir investis. Aussi, nos interventions, se proposent plutôt que de « donner accès à.. » de leur permettre de « s’engager dans... ». Concrètement, cela peut prendre plusieurs formes : ateliers-jeux sur les inégalités dans le monde, débat autour de questions de société, correspondance avec des jeunes en détention de Madagascar, réflexion autour de courts-métrages... Durant ces interventions, Grandir Dignement se positionne en acteur non-institutionnel (bien qu’en lien avec ces derniers) et visent l’engagement citoyen et l’ouverture sur le monde (travail sur la solidarité internationale, l’interculturalité).

Les bénévoles, de par leur positionnement non-institutionnel, sont accueillis globalement

positivement par les jeunes. Ces derniers prennent conscience de notre démarche : de simples citoyens ayant l’envie de partager un temps avec eux. La pertinence des interventions est garantie par un travail de préparation supervisé par les responsables. Les bénévoles interviennent par groupe de deux personnes autour d’ateliers ayant pour dénominateur commun l’ouverture sur le monde, la réflexion, l’engagement solidaire. Les bénévoles s’engagent à intervenir à minima une fois/mois en fonction du planning prévisionnel établi. Ils sont accompagnés, suivis au travers de débriefings, de leur participation aux réunions mensuelles et aux formations trimestrielles. Nous souhaitons également organiser des interventions exceptionnelles mensuellement : artiste engagé, défenseur de la nature...L’objectif est de rompre la situation d’isolement des jeunes, de les encourager à l’intégration citoyenne, de susciter le débat et de développer leurs potentiels en termes d’expression

Préparation des Interventions carcérales

- Planning prévisionnel d’intervention permettant d’identifier les bénévoles et l’activité menée sur chaque intervention. Ce planning est remis chaque début de mois à l’AP et à la PJJ
- Préparation de l’activité/Mise en œuvre de l’activité/Compte-rendu écrit de l’intervention

Recrutement & accompagnement des bénévoles

- Envoi d’une lettre de motivation et d’un CV
- Entretien afin de connaître la personnalité de la personne et ses motivations
- Remise du livret de bénévolat. Ce livret comprend une convention d’engagement réciproque, le règlement intérieur de l’administration pénitentiaire, la fiche de renseignement, la fiche type de compte-rendu d’intervention
- Réunions de coordination mensuelle
- Module de formation trimestriel
- Les bénévoles s’engagent à intervenir au minima 1 fois/mois

Quelques exemples d’ateliers

Atelier : Photo langage

Type d'outils : Jeu photographique favorisant l'expression & la discussion

Thèmes abordés : Tous les thèmes peuvent être abordés

Matériel : Kit photo langage

1. Enoncer le thème choisi pour la séance (incarcération dans le monde, liberté, voyage, solidarité, ...)
2. Présenter les photos sur une table.
3. Chaque jeune choisit une photo.
4. Chaque jeune montre « sa » photo et explique son choix et ce qu'elle lui évoque.
5. Une fois que tous les jeunes se sont exprimés, laisser la place aux commentaires et questions

Les objectifs :

Créer un espace de parole.

Permettre au mineur de s'exprimer sur une thématique particulière.

Apprendre aux jeunes à exprimer leurs idées, à structurer leur point de vue.



Atelier : Quelle est votre avis ?

Type d'outils : Jeu de réflexion et remise en question

Thèmes abordés : Racisme, antisémitisme, intolérance, ...

Matériel : x

1. Diviser la pièce en deux parties, un côté « oui » et un côté « non ».
2. Expliquer aux jeunes que nous allons lire des affirmations, que s'ils sont d'accord ils vont du côté « oui » et s'ils ne sont pas d'accord du côté « non ».
3. Lire la première affirmation.
4. Une fois que tous ont choisi leur camp, demander à chacun d'expliquer son choix. Le but étant de convaincre les autres de changer de camp.
5. Une fois que tout le monde s'est exprimé, inviter ceux qui le veulent, à changer de côté.
6. Lire une deuxième affirmation.
7. Répéter le processus.
8. Une fois que toutes les affirmations ont été discutées, faire une évaluation avec les jeunes.

Les objectifs

Apprendre aux jeunes à se positionner sur une question
Apprendre à construire son argumentation et à défendre ses
idées face à un groupe.

Le témoignage d'Adeline, bénévole

« J'ai connu l'association lors d'une exposition dans ma fac. J'ai remarqué le stand de Grandir Dignement avec ses photos colorées et tous ses objets posés sur une table. Quand on m'a expliqué les actions de l'association, ça m'a tout de suite intéressé. J'ai donc donné mon mail, je suis allé par la suite à la première réunion et mon bénévolat commençait. Les mineurs incarcérés, et donc en difficultés sociales, a été le point qui m'a intéressé dans l'association. En effet, ce public est en adéquation avec le public avec lequel j'ai l'intention de travailler à la fin de ma formation professionnelle.

Avant ma première intervention, je me posais certaines questions, et j'avais quelques appréhensions. Comment les jeunes allaient nous accueillir ? Allaient-ils être « hostiles », respectueux, intéressés ? L'endroit clôt et très sécurisé de la maison d'arrêt peut susciter un certain stress, mais mes interrogations étaient plus orientées vers le comportement des jeunes.

C'est dès cette première intervention que j'ai été, majoritairement, agréablement surprise. Ces mineurs ont un respect énorme, et une curiosité très développée par rapport à l'association. Le feeling est bien passé dès les premiers instants et l'ambiance a vite été détendue. J'ai pu remarquer également qu'ils étaient très dissipés et qu'il allait être difficile de les accrocher à un atelier. Ce constat ne m'a pas pour autant décourager, car même s'il est difficile de les intéresser, leur intérêt pour Grandir Dignement et leur dynamisme suffisent à ne pas baisser les bras.

Aujourd'hui, je peux dire que j'aime intervenir auprès de ces jeunes. La relation privilégiée que nous avons avec eux a permis d'établir un lien de confiance. A travers les ateliers, ils échangent avec nous, nous font part de leur ressenti par rapport à la vie intra-muros, à leur vie à l'extérieur, et à leur manière de voir les choses en général.

Pour beaucoup de jeunes, je remarque leur intelligence et je reste étonnée de les savoir en prison. Ils ont, chacun, d'une manière différente, des qualités humaines qui retourneraient beaucoup l'opinion publique ! En effet, penser que s'ils en sont arrivés là, c'est qu'ils le méritent, est aux antipodes de la réalité. Il faut savoir que ces jeunes, pour la plupart, ne bénéficient pas d'un milieu favorisant la stabilité qu'un adolescent a besoin. Ils sont, pour ainsi dire, livrés à eux même face à cette période délicate de la vie. Doit-on les blâmer alors pour un manque dont ils ne sont pas responsables ? Je n'occulte pas la responsabilité de leurs actes, ils se doivent de les assumer, mais on ne peut pas leur demander cette maturité sans une volonté de les comprendre. Et c'est en comprenant un peu leur parcours, qu'on les comprend eux. Quand ils sentent cette ouverture de notre part, une bonne relation est en place. Grandir Dignement apporte cette relation aux jeunes, et porte un autre regard sur eux. Ils apprécient la position qu'adopte l'association vis-à-vis de leur situation.

Pour ma part, ce bénévolat m'apporte une expérience, professionnelle mais surtout humaine extrêmement intéressante, et me pousse à remettre sans cesse en question mes différents points de vue. »

Extrait du site internet : « Noël auprès des mineurs incarcérés »

La privation de liberté, quel qu'en soit le motif et sans entrer sur un débat de sa légitimité ou non, est une épreuve d'une grande dureté. La période de Noël, symbole de fête, joie et partage en famille, est bien souvent une épreuve ravivant l'isolement de nos citoyens les plus vulnérables.

Que ce soit à l'international ou en France, Grandir Dignement ne remplacera la joie d'être libre, l'amour d'un père, mère, frère ou sœur...mais, signifie à ces jeunes que nous pensons à eux, que nous sommes là, volontairement avec eux, en ce moment important est primordial.

Aussi, et comme c'est la tradition depuis la création de l'association, Grandir Dignement a souhaité être présent en ce jour de Noël avec les jeunes incarcérés. En France, nous sommes intervenus dans l'établissement pénitentiaire de Metz-Queuleu. Dans un premier temps, des courts-métrages, choisis en amont méticuleusement ont été proposés aux jeunes. A chaque fois, un temps d'échange et de réflexion a permis aux mots de s'envoler. Il a fallu bien souvent canaliser, sécuriser les jeunes afin de garantir une ambiance de respect et de partage...mais le bilan est plutôt positif. Puis un goûter a été partagé avec les jeunes. Il y a également eu un échange de cadeau. Ce qui a été fort, c'est la présence commune de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Administration Pénitentiaire (notamment de la directrice du quartier des mineurs) et de Grandir Dignement.

Un signe fort de cohérence pour ces jeunes.... Merci à eux pour ce partenariat !

2.3 Sensibilisations & Plaidoyers

En France, des activités de sensibilisation sont organisées sur la thématique de la Justice des mineurs : marchés solidaires, conférences, ateliers pédagogiques au sein des établissements scolaires...

Ces évènements sont organisés dans l'objectif global d'améliorer le regard porté par nos sociétés sur ces jeunes, qui, bien qu'en conflit avec la loi demeurent, selon Grandir Dignement, des citoyens ayant vocation à être pleinement accompagnés et engagés dans notre société.

Évènements 2015 :

Du 23 novembre au 11 décembre 2015 :

Exposition « La prison vue par les mineurs incarcérés » Fac de Lettre de Nancy

21 & 22 novembre 2015 : Marché du monde Solidaire- Nancy

13 au 15 novembre 2015 : Marché solidaire- Lunéville

13 novembre 2015 : Participation au forum de la solidarité. Débat et échange avec des lycéens. Creutzwald

14 octobre 2015 : Soirée présentation Grandir Dignement avec l'artiste Malgache Abdou Day

15 au 26 septembre 2015 : exposition photos et peintures réalisées par les mineurs incarcérés en France et à Madagascar. Saint Max

9 au 11 septembre 2015 : « Le livre sur place » - Échanges et sensibilisation de la jeunesse + exposition photo. Thématique : Les mineurs en détention- Saint Max

14 mars 2015 : Stand d'information- Concert de Danakil

13 mars 2015 : Exposition photo lors du printemps des prisons organisé par le Génépi- Montpellier

10 décembre 2014 : Grandir Dignement a été invitée par le collectif AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) à débattre autour des propositions de son rapport sur les droits de l'enfant en France. Cette journée était à l'initiative de l'association DEI (Défense des enfants international).

GRANDIR DIGNEMENT « RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS EN PRISON EST UNE PRIORITE! »

EXPO-PHOTOS

la prison vue par les mineurs incarcérés #
15 | 26 SEPT. 2015



L'association Grandir Dignement
Grandir Dignement est une association française (loi 1901) créée en 2009 intervenant auprès des mineurs incarcérés à l'international, et notamment à Madagascar.

+ d'infos :
www.grandirdignement.org
<http://www.grandirdignement.org/blog/>
f Grandir Dignement

MEDIATHEQUE DE SAINT-MAX
- hall d'accueil -
LE CHATEAU | CENTRE CULTUREL
tél. 03 83 33 28 42 / mediatheque@mairie-saint-max.fr



CONGRES JUSTICE JUVÉNILE

Du 26 au 30 janvier dernier Grandir Dignement a eu la chance de participer au Congrès Mondial de la Justice Juvenile organisé par l'association Terre des Hommes à Genève.

« Pour la première fois, des représentants étatiques et la société civile vont se réunir pour discuter ensemble du futur de la justice juvenile. Durant cinq jours, les quelques 800 participants auront l'opportunité d'écouter une centaine d'intervenants répartis dans 32 ateliers et de partager les bonnes pratiques.

Le Congrès mondial sur la justice juvenile est organisé conjointement par le Gouvernement Suisse et l'ONG d'aide à l'enfance, Terre des hommes. » (Extrait du discours d'ouverture)

Durant la semaine, Grandir Dignement a pu participer à un atelier :

« La sensibilisation de l'opinion publique aux principes et pratiques de la justice juvenile. Comment convaincre de la nécessité des méthodes éducatives et non-privatives de liberté, en vue de la réinsertion des enfants dans l'intérêt de la communauté ? »

Lors de cette intervention, Grandir Dignement a pu présenter ses actions aux cotés de Mme Laurette Lalaharivivo, (responsable des reformes législative à Madagascar), ainsi que le travail mené conjointement avec le gouvernement malgache afin de créer des mesures alternatives à la détention des mineurs.

2.4 Programme France : Nos Partenaires techniques et Financier



CONCLUSION

À travers le monde, des enfants sont incarcérés et se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité : carences alimentaires, absence de soin, insalubrité, manque d'accès à l'éducation... Face à ces constats, les interventions de Grandir Dignement s'attachent à garantir le respect de la dignité des enfants en conflit avec la loi. Quels que soient les actes commis, quels que soient leurs lieux ou leurs modes de vie et quelles que soient leurs origines, ces enfants ont le droit de grandir dignement. L'association s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'article 37 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

« Tout enfant privé de liberté doit être traité avec l'humanité et avec le respect dû à la dignité humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge »

L'association intervient spécifiquement sur la thématique des enfants en conflit avec la loi (Justice des mineurs). Cette délimitation stricte de notre action nous a permis au fil du temps de développer une connaissance pratique du secteur.

Nos activités s'axent sur 3 pôles principaux : l'accompagnement et la protection des enfants incarcérés, le développement et la promotion de mesures alternatives à la détention, le plaidoyer collaboratif et le soutien aux acteurs institutionnels. Grandir Dignement mène ces actions à Madagascar, en France et, à partir de Janvier 2016, au Niger.

Toutes nos actions s'effectuent en partenariat avec les Ministères de la Justice des pays d'intervention. L'objectif n'est pas d'imposer une stratégie mais d'appuyer l'état, de chercher l'orientation la plus pertinente en prenant en compte les contraintes socioéconomiques propres à la réalité de chaque État. Cela car c'est ensemble que nous atteindrons une Justice des Mineurs respectueuse de chaque enfant en conflit avec la loi !

Grandir Dignement remercie l'ensemble de ses bienfaiteurs, de ses partenaires techniques et financiers et les acteurs institutionnels pour la qualité de leur soutien !

